

20 FEB 2024

Le Président

Monsieur le Maire
Mairie
26 route Pastorale
15130 GIOU-DE-MAMOU

SBC/ DEP 162

Aurillac, le 12 février 2024,

Objet : Evolution du PLUi-H – Recensement des demandes

Monsieur le Maire,

Lors de la réunion du Bureau communautaire en date du 5 février dernier, certains élus ont fait part de besoins d'évolution du PLUi-H pour la réalisation de projets communaux qui ne pourraient attendre la prochaine révision générale du document d'urbanisme.

Afin de recenser l'ensemble des demandes émanant des communes, je vous demanderais de bien vouloir faire parvenir vos souhaits d'évolution du PLUi-H en indiquant :

- Les parcelles concernées ;
- Le projet concerné ;
- Les règles du PLUi-H nécessitant une évolution pour la réalisation dudit projet.

Ces éléments sont à faire parvenir au service urbanisme avant le **20 mars 2024**.

Après examen par le service urbanisme, ces demandes d'évolution seront présentées début avril 2024 devant la Commission d'Aménagement du Territoire Communautaire qui débattera de l'opportunité d'engager les évolutions demandées, de leur pertinence au regard du projet communautaire et du calendrier de mise en œuvre, ses conclusions ayant vocation à éclairer les décisions des organes décisionnaires.

Afin de maîtriser la consommation foncière sur le territoire de la CABA, je vous rappelle que, comme pour les précédentes évolutions du PLUi-H, aucune demande d'augmentation de la zone urbaine ne pourra être prise en compte.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président,
Le Vice-Président en charge de
l'Urbanisme,
Alain COUDON.

Affaire suivie par :

- Sophie BERGOIN-CAPELLE : s.bergoincapelle@caba.fr



ADRESSER

TOUT COURRIER

À M. LE PRÉSIDENT

Communauté
d'Agglomération
du Bassin d'Aurillac

3 Place des Carmes

CS 80501

15005 Aurillac Cedex